

Avis de l'Académie d'agriculture de France.

Ce plaidoyer a été adopté mardi 27 mai 2025 par un vote des membres de l'assemblée plénière, par 72% de oui, 2% de non, 26% d'abstentions, par rapport aux votants. Il devient donc un avis de l'Académie.

Plaidoyer pour la transformation des systèmes alimentaires et l'évolution des partenariats entre la France, l'Europe et l'Afrique

À l'échelle de l'humanité, une réflexion visant à transformer les systèmes alimentaires¹ est convoquée de toute urgence pour au moins deux raisons essentielles. La première : les chaînes d'approvisionnement mondiales sont extrêmement vulnérables aux chocs, et l'insécurité alimentaire progresse alors que les disponibilités alimentaires continuent d'augmenter plus vite que la population. Ceci est bien illustré, entre autres, par la crise sanitaire de 2020, les conséquences du conflit russo-ukrainien qui perdure et celles des conflits locaux, comme en République Démocratique du Congo ou au Soudan, ainsi que par la cohabitation, partout dans le monde, de la sous-alimentation, de la mal nutrition et de la suralimentation. La deuxième raison : nos systèmes alimentaires sont générateurs de maladies d'origine alimentaire infectieuses et chroniques, de dégradations des ressources naturelles (eau, sols), de pertes de biodiversité et d'accélération des changements climatiques.

Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays approfondissent leurs relations avec les pays africains, sur le plan de la coopération pour le développement, mais aussi de la défense², souvent en rivalité les uns avec les autres. La France³, en particulier, et plus généralement l'Union Européenne³ veulent transformer leurs relations avec l'Afrique et mettent en place des politiques de développement qui affirment un besoin d'évolution notamment pour "s'émanciper de la relation donateur-bénéficiaire" et coopérer sur un pied d'égalité. La Russie développe une stratégie de conquête du continent africain à travers des partenariats « sans conditions » et une diversité de moyens d'influence. La présence de la Chine a d'abord été économique et évolue vers une politique d'influence ; elle recherche notamment un soutien pour sa présence et ses actions dans les organisations multilatérales. Les pays du Moyen-Orient investissent massivement en Afrique. La Turquie a des visées économiques et sa présence militaire augmente rapidement. Enfin, les Etats-Unis, après un engagement multidimensionnel, viennent de « mettre sur pause » l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et de geler quasiment toutes les aides octroyées.

L'Afrique, ou plutôt « les Afriques » compte tenu de la diversité des situations, se transforment rapidement, notamment en raison de la démographie croissante, de l'urbanisation et du développement d'une classe moyenne, de l'arrivée de nouvelles personnalités politiques, de l'influence croissante de nouveaux acteurs étatiques étrangers, mais aussi d'entreprises privées, de la disponibilité de nouveaux produits alimentaires et non alimentaires, de dégradations environnementales et de changements climatiques, de conflits locaux, d'une jeunesse hyperconnectée et ingénieuse, de l'intensification des mobilités volontaires ou subies, de liens forts entre les populations locales et les diasporas,... Ces transformations et l'instabilité des marchés agricoles affectent profondément les systèmes alimentaires

¹ Un système alimentaire est formé de l'ensemble des acteurs qui concourent, à différentes échelles géographiques, à l'approvisionnement des consommateurs. C'est généralement le premier secteur économique national, avec un pilotage mixte par les marchés et les réglementations publiques. Sa fonction est essentielle en termes d'alimentation, de santé, de développement territorial et d'environnement. Académie d'Agriculture. Fiche QUESTIONS SUR... n° 10.07.Q02 [systeme_alimentaire.pdf](#)

² Voir l'Afrique dans tous ses États. Rapport d'information du Sénat n° 288 (2024-2025), déposé le 29 janvier 2025.

³ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210322IPR00522/le-parlement-definit-une-strategie-pour-un-nouveau-partenariat-ue-afrique>

africains, et la majorité de la population n'a toujours pas les moyens d'avoir accès à une alimentation diversifiée et saine. Dans un contexte international tendu et incertain, il est vraiment indispensable de faire évoluer ces systèmes alimentaires tout comme les partenariats avec les autres continents, notamment avec l'Europe.

Après réflexion et consultations, l'Académie d'Agriculture de France est convaincue qu'il existe un potentiel d'amélioration des politiques existantes et également de renouvellement de la collaboration, pour faire face aux enjeux du développement. Afin de permettre la construction de systèmes alimentaires en Afrique aptes à combattre l'insécurité alimentaire et à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes ; à structurer le développement économique et social, en particulier à créer des emplois pour la population jeune en croissance rapide ; et à éviter la dégradation des ressources naturelles, elle fait trois préconisations.

1/ Reconnaître les interdépendances réciproques entre les systèmes alimentaires africains et les systèmes alimentaires français et européens. Celles-ci sont d'ordres commerciaux mais également politiques et réglementaires.

La **reconnaissance des interdépendances** est le point de départ de la transformation des systèmes alimentaires africains, français et européens et des relations entre partenaires français et européens d'une part, et africains d'autre part. Aucun pays ne produit toute l'alimentation nécessaire à sa population. Chacun dépend des échanges régionaux et internationaux et donc des systèmes alimentaires des autres pays ou régions du monde. Par ailleurs, s'agissant des interactions entre l'Afrique d'une part, et la France et l'Europe d'autre part, on ne peut douter que les politiques agricoles et alimentaires de l'Europe ont des effets et conséquences positifs mais également négatifs sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, les emplois et les revenus, notamment en milieu rural, et les ressources naturelles des pays africains.

Sur le plan commercial, l'Europe est le premier partenaire commercial de l'Afrique, et la France est le deuxième pays de provenance des investissements directs⁴. Les pays africains exportent vers la France et l'Europe des matières premières brutes, y compris agricoles, en franchise de droits et sans contingentement, et ils importent essentiellement des produits manufacturés ou transformés taxés. Il faut rappeler à cet égard l'importance pour de nombreux pays africains des cultures de rente et des productions agricoles non alimentaires destinées à l'exportation. Il est nécessaire de **repenser les cadres politiques de ces échanges commerciaux du côté européen⁵ comme africain**.

Sur le plan réglementaire, certaines politiques européennes vertueuses (taxe carbone à l'importation, règlement européen sur la déforestation, etc.) visent de grands pays exportateurs ne respectant pas des normes environnementales reconnues en Europe. Elles ont cependant des effets induits très négatifs sur les producteurs des pays moins avancés qui ne disposent d'aucun moyen pour appliquer ces normes. Il importe donc de **concevoir des mécanismes spécifiques permettant de diminuer ou compenser l'impact de certaines politiques françaises ou européennes quand celles-ci mettent en danger le développement de ces partenaires**. On peut citer la nouvelle stratégie Union Européenne - Afrique⁶ et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde (NDICI)⁷ de 2021.

Sur le plan politique, la reconstruction d'un échange stratégique crédible, donc transparent et équilibré est indispensable. Elle ne peut que s'appuyer sur des **mécanismes régulateurs spécifiques pour éliminer, diminuer ou compenser les impacts négatifs des politiques françaises et européennes**, au premier rang desquelles figure la politique agricole commune, **qui pèsent sur le développement des pays africains** ; à tout le moins la mise en place d'analyses d'impacts et d'outils partagés d'évaluation devraient en faire partie.

⁴ [A la une d'Objectif Afrique : Les échanges commerciaux et les investissements entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne en 2022 | Direction générale du Trésor](#)

⁵ [Lettre d'IPES Food du 3 décembre 2024](#) à la Présidente de la Commission Européenne et au Commissaire européen pour l'agriculture et l'alimentation.

⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0017_FR.html

⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0374_FR.html

2/ S'appuyer sur les organisations régionales et les grands projets régionaux qui sont les supports de la coopération intra africaine.

De nombreux pays affichent une volonté d'atteindre la souveraineté alimentaire, et posent la question de l'échelle pertinente pour une telle ambition. On observe que la capacité d'auto-provisionnement de la France décline⁸ et que celle de l'Europe⁹ est permise par la montée en puissance de l'agriculture de quelques pays, au prix d'une intensification des pratiques, dommageables la plupart du temps à l'environnement (eau, sols, biodiversité) et à la qualité des produits. La transformation des systèmes alimentaires se fait à différentes échelles spatiales, mais la souveraineté alimentaire doit être recherchée à une échelle régionale adéquate, et soucieuse de la croissance des emplois et du développement social.

En premier lieu, il s'agit d'**appuyer l'ensemble des acteurs territoriaux des chaînes de valeurs des systèmes alimentaires**. La **formation et l'accompagnement des agriculteurs et des hommes et femmes, qui prennent le risque d'entreprendre** afin de produire, transformer, transporter et vendre des produits agricoles, et leur **accès à des ressources humaines et financières**, sont indispensables. Pour cela, il est important de **conforter les organisations et dispositifs politiques et commerciaux territoriaux, nationaux et régionaux qui soutiennent leurs initiatives**, notamment les infrastructures publiques et privées de financement et d'équipements pour l'énergie, le stockage, le transport, et la commercialisation de la production agricole. Et cela suppose de renforcer les coopérations entre les organisations de la société civile.

En second lieu, le **renforcement des capacités régionales de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier celui des centres régionaux d'excellence**, peut faciliter la production de connaissances appropriées à la diversité des situations agro-pédologiques, aux menaces du changement climatique, et aux défis de la croissance démographique. Ainsi, les dispositifs en partenariat et laboratoires mixtes internationaux doivent être soutenus dans cette perspective de renforcement d'une recherche au service du développement et des transformations indispensables à la durabilité des systèmes alimentaires. **L'équité dans la conception des programmes de recherche et le partage des résultats** sont des principes essentiels du partenariat scientifique. En particulier, leur **mise à disposition dans des politiques ambitieuses de formation des jeunes générations** est une nécessité absolue.

En troisième lieu, il est important de **soutenir**, dans le contexte causé par le réchauffement climatique, sur la base des expériences réussies, les efforts à l'échelle régionale en matière de **gestion de l'eau par bassins hydrographiques** (y compris transfrontaliers), **d'aménagements de conservation des eaux et des sols, d'évolution des pratiques agricoles, de grands projets de lutte contre la désertification** (ex : ceinture verte), **de développement d'infrastructures et de marchés, et d'échanges régionaux et inter-régionaux**.

Enfin, le **développement et l'accompagnement de proximité des acteurs politiques, économiques et sociaux des territoires et des filières ainsi que l'information des consommateurs**, sont essentiels pour les rendre capables de croître de manière durable, de créer de l'intelligence collective, de résister à la concurrence des grandes entreprises, et d'impulser une dynamique de transformation des systèmes alimentaires.

3/ S'engager dans une réflexion prospective, à plusieurs échelles spatiales et temporelles, sur les futurs des agricultures et plus largement des systèmes alimentaires et des conditions de vie dans les territoires ruraux en Afrique et en Europe. C'est l'une des recommandations du groupe stratégique « agriculture durable et systèmes alimentaires » d'Africa-Europe Foundation.

La réflexion prospective est un exercice d'anticipation qui permet de penser et agir autrement et d'éclairer l'action présente à la lumière de futurs probables ou souhaitables. Elle construit des passerelles entre différents acteurs et secteurs et constitue un laboratoire de politiques publiques permettant l'élaboration de politiques et de stratégies à moyen et long terme répondant aux demandes. La transformation des systèmes alimentaires est une action de long terme. Les incertitudes - politiques, économiques, climatiques, sanitaires - sont désormais le lot commun des relations internationales. Une **réflexion prospective est proposée prenant en compte les objectifs du Programme détaillé pour**

⁸ [ETU-2023-SOUVERAINETE ALIMENTAIRE.pdf](#)

⁹ [Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ? / Agriculture Stratégies](#)

le développement de l'agriculture africaine (PPDA) 2026-2035 de l'Union Africaine dans l'esprit de la Déclaration de Malabo et d'autres déclarations internationales, comme celles sur le climat, la biodiversité ou la dégradation des terres. La transformation des systèmes alimentaires et la préservation des espaces ruraux africains sera d'autant moins aboutie qu'en auront été négligées en amont les conséquences environnementales. Cette prise en compte permettrait à la fois de valoriser les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) et de faire évoluer les pratiques des États et des entreprises européennes vers un respect de ces stratégies.

Une réflexion prospective pourrait **mobiliser des hommes et femmes des pays d'Afrique et d'Europe**, en particulier les « réformateurs de l'intérieur », respecter les diversités culturelles, l'écoute mutuelle et la prise en compte des besoins de toutes les parties prenantes. Elle devrait être **largement ouverte aux acteurs publics et privés, aux représentants des petits agriculteurs, et ainsi offrir un espace de débat large et ouvert.**

Dans l'esprit de ces trois domaines de recommandations, nous incitons à développer ensemble une vision et un plan d'actions **visant à faciliter la transformation des systèmes alimentaires en Afrique comme en Europe.** Cette nouvelle vision repose sur des **relations équilibrées, impliquant des acteurs publics et privés, est attentive à la diversité des situations locales et régionales comme des systèmes de production, met en avant les complémentarités entre des formes locales d'entrepreneuriat et la grande majorité des petites exploitations familiales qui constituent l'activité agricole et nourricière en Afrique.** Nous plaçons pour un **renouvellement des termes et modalités de l'aide publique au développement résultant de l'adoption d'une attitude d'accompagnement respectueuse des attentes et des engagements de chacun des partenaires.**

La méthode de travail

En 2024, la présidente de l'Académie d'Agriculture de France, Marion Guillou, a donné pour objectif à l'Académie de réfléchir aux nouveaux champs et modalités de partenariat qui pourraient être développés entre les pays, institutions et organisations du continent africain, la France et plus largement la Commission Européenne et les pays de l'Union Européenne, pour contribuer à la transformation des systèmes alimentaires africains d'une façon qui réponde mieux aux attentes de chacun de partenaires.

Pour lancer la réflexion, Mr Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre de la République du Niger et envoyé spécial de l'Union africaine pour les systèmes alimentaires, est intervenu lors de la séance de réception des nouveaux membres et d'installation du bureau de l'Académie. Ensuite, la présidente et le ministre Pape Abdoulaye Seck ont constitué un groupe de travail et ont pris l'initiative de rassembler, pour un webinar qui s'est tenu le 25 mars 2024, un groupe de membres associés africains et de membres français de l'Académie d'Agriculture. Ils ont réfléchi ensemble au plaidoyer qui pourrait convaincre les décideurs sur la nécessité et l'urgence d'accorder un poids plus significatif de la coopération Europe-Afrique pour la transformation des systèmes alimentaires ainsi que de mettre en place de nouvelles approches du partenariat. À la suite de ce webinar, une première version d'un plaidoyer a été écrite et envoyée aux sections de l'Académie et à des étudiants. Les sections ont commenté le document et un dialogue s'est tenu en octobre 2024 à Montpellier entre d'une part, la présidente de l'Académie et des membres du groupe de travail, et d'autre part, une centaine d'étudiants ingénieurs de l'Institut Agro et de doctorants internationaux et français réunis par l'IAM de Montpellier. Ce dialogue s'est poursuivi avec l'intervention de deux grands témoins, Ibrahim Assane Mayaki, et Franck Martial Takamgang, représentant du Programme PCP-AFOP du Cameroun (Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches). Une seconde version du plaidoyer a été rédigée. Enfin, en février 2025, l'Académie a organisé avec l'Agence Française de Développement et ses partenaires africains une conférence destinée à lui permettre d'écouter leurs réactions au projet de plaidoyer, de prendre connaissance de leurs propres visions et réalisations dans le domaine des systèmes alimentaires pour faire évoluer positivement les modalités de la coopération en faveur du développement agricole.

